



## annulation d'une réservation pour un chaton

Par **reglisse2110**, le **20/06/2011** à **14:57**

bonjour,

voilà je suis un particulier , j'ai une une portée de chat de race, une personne m'a réservé un chaton il y a un mois, elle m'a donné un acompte de 300e sur les 800e( qui représente le montant total du chat )

elle vient d'annuler sa réservation sans vraiment donner d'excuse  
dois je lui rendre la somme ?

je vous remercie d'avance

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **16:50**

non.

S'il y a un contrat stipulant que c'est un acompte alors vous pouvez même la contraindre à verser la totalité

S'il n'y a aucun contrat, ce sont des arrhes et ils sont perdus, demandez un écrit pour l'annulation

Par **reglisse2110**, le **20/06/2011** à **16:55**

merci pour votre réponse,

j'ai un contrat de réservation , elle m'a confirmé son annulation par mail , est ce que suffit ?